

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera as demande de dérogations mineures, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 13 juillet 2023, à 19h30, à la salle Annette-Savoie, située au 200, rue Henri-Dunant, à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Dossier 2023-00422 72, 11e Avenue	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial d'envergure (40 logements) avec : <ul style="list-style-type: none">• une marge avant de 9.29m plutôt qu'une marge avant de 9,07 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents;• un coefficient d'emprise au sol de 42,7 % au lieu du 40 %;• des conteneurs semi-enfouis situés en cour avant plutôt qu'en cour avant latéral à une distance de l'emprise de rue à 1,69 m plutôt que 3m.

Fait à Deux-Montagnes, le 26 juin 2023.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.

Greffier et Directeur des services juridiques